

Coin de l'Ouvrier

Attitude illogique

LE DROIT DE VIVRE

*** Nous répétons qu'il est impossible d'accepter le principe de la reconnaissance des " Unions " ; car nous entendons être libres et maîtres chez nous " .

Voilà une déclaration qui devrait paraître vieux genre ; elle ne devrait être relevée que pour parler d'un passé déjà lointain, et cependant, elle est actuelle et de chez nous.

C'est impossible, me dites-vous. En dépit du régime démocratique chauffé que nous avons et qui tend de toutes ses forces à faire disparaître la famille pour ne considérer que l'individu, nous vivons dans le siècle de l'Association. Partout nous ne voyons qu'unions, associations, syndicats, compagnies, coopératives, etc. Les individus voyant que seuls, ils ne peuvent protéger efficacement leurs intérêts s'unissent à leurs confrères, à leurs compagnons, et ensemble étudient les mesures et prennent les décisions qui les protégeront tous.

Mais mon Dieu, dites-vous encore en relisant cette déclaration, le patron qui l'a faite joue au grand pour se permettre ainsi de parler au pluriel.

Pardon, ce n'est pas un patron qui l'a faite ; mais une association de patrons. La majorité a décidé du texte.

Alors, s'il y avait des dissidents, ils ne peuvent se vanter d'être plus maîtres chez eux. Ils refusent de reconnaître une union d'ouvriers avec qui ils pourraient traiter d'égal à égal, et ils se laissent imposer ainsi une obligation de majorité à minorité.

Mais l'Association qui a signé cette déclaration voulait rire sans doute, car il n'y a pas de logique qui tienne en face de cette situation ? demande-t-on encore.

Oh ! pour cela non, c'était très sérieux.

Alors, nous n'y comprenons plus rien.

Nous non plus.

* * *

En effet, comment comprendre ? Voici un certain nombre de patrons, travaillant dans les mêmes branches de l'industrie, qui se sentent incapables de surveiller personnellement leurs intérêts tout entiers. Alors, sans demander la permission à personne — ils n'ont pas d'ailleurs à le faire, le droit d'union étant un droit naturel — ils s'unissent, étudient leurs affaires en commun et prennent des décisions qui affectent les intérêts généraux et particuliers.

De leur côté, les ouvriers qui, eux aussi ont des intérêts nombreux et vitaux à sauvegarder (qui va nier cela ?) se rendent compte de la même nécessité. Alors, ils s'unissent pour étudier ces intérêts communs et prendre des décisions qui affecteront les intérêts du métier et des membres de l'union.

L'union des ouvriers reconnaît l'association des patrons. Elle trouve tout naturel qu'elle existe, et elle est prête à traiter avec elle des questions les intéressant toutes deux.

* * *

Elle se présente alors devant l'Association des patrons et veut parler. On lui répond tout simplement de passer la porte et qu'on ne traitera qu'avec les individus. Voyez-vous, des unions ouvrières, cela n'a pas de bons sens.

Si je ne me trompe pas, dit avant de partir l'union ouvrière, c'est une union patronale qui me parle ?

C'est ça.

Mais pourquoi l'union patronale aurait-elle plus de bon sens, que l'union ouvrière ?

La question n'a pas été discutée par l'Association.

Mais enfin, si les patrons ont droit d'avoir une union et de faire que cette union traite avec les ouvriers, pourquoi les ouvriers n'auraient-ils pas droit, eux aussi, d'avoir une association qui pourrait traiter avec l'autre ?

A-t-on jamais entendu de questions semblables !